

Notice explicative à conserver par la famille

Ce dossier unique vous permettra d'inscrire votre(vos) enfant(s) :

- ⇒ au restaurant scolaire (inscription cantine)
- ⇒ aux activités périscolaires (inscription garderie)
- ⇒ à l'accueil de loisirs (mercredis et vacances scolaires ALSH)
- ⇒ à l'animation jeunesse (vacances scolaires)

Le dossier unique d'inscription vous est remis lors de l'inscription ou lors de l'entrée de votre enfant à l'école. Il est aussi à disposition en mairie ou téléchargeable sur internet.

Vous devez le remplir impérativement, il doit être rendu à la mairie dûment complété et accompagné des justificatifs demandés. Tout dossier incomplet sera rejeté.

Les informations personnelles recueillies à partir de ce formulaire sont nécessaires pour inscrire votre enfant à l'école et assurer la gestion des services proposés par la collectivité (inscriptions, facturation...).

Elles sont enregistrées et destinées au service en charge de leur traitement. Vous disposez de droits sur les données vous concernant que vous pouvez exercer auprès du délégué à la protection des données de la collectivité, en adressant une demande par écrit accompagnée d'un justificatif d'identité aux services concernés.

Pour connaître vos droits et les modalités pour les exercer, veuillez consulter la notice d'information disponible sur le site guiclan.fr

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

a) Inscription

Une inscription scolaire doit obligatoirement être faite pour la rentrée dans l'une des écoles de la commune.

b) Fonctionnement

⇒ Ecole Jules Verne (maternelles et primaires)

les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

⇒ Ecole du Sacré Cœur (maternelles et primaires)

les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30

c) Renseignements et contacts

⇒ Ecole Jules Verne - 1 bis rue de Prat Ar Feunteun - 29410 GUICLAN

Tél : 02 98 79 65 86 - Mail : ec.0290980H@ac-rennes.fr - Directeur : Thierry RAMONET

⇒ Ecole du Sacré-Cœur - 7 rue de Kermat - 29410 GUICLAN

Tél : 02 98 79 62 18 - Mail : eco29.sc.guiclan@e-c.bzh - Directrice : Audrey ABGRALL

COMMENT CONTACTER LES SERVICES ?

	<u>Téléphone</u>	<u>Mail</u>
Mairie	02.98.79.62.05	maire@guiclan.bzh
Ecole Jules Verne	02.98.79.65.86	ec.0290980H@ac-rennes.fr
Ecole Sacré Cœur	02.98.79.62.18	eco29.sc.guiclan@e-c.bzh
Restauration	09.62.57.74.92	
Garderie Ecole Jules Verne	09.62.57.74.92	
Garderie Ecole Sacré Cœur	02.98.79.46.66	
ALSH	02.98.79.48.96	commune.guiclan@orange.fr
Animation jeunesse	06 77 75 81 17	animationguiclan@orange.fr

FACTURATION

Les factures émises tous les mois sont consultables sur le Portail Famille. Le paiement s'effectue auprès de la trésorerie de Morlaix par chèque, via le site Payfip.gouv.fr ou par prélèvement automatique (*fournir un RIB avec le dossier unique*).

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX

Pour tous les services, les réservations peuvent se faire par formulaire papier (*à déposer en mairie en respectant les délais d'inscription*) ou via le portail famille avec le lien suivant <https://portail.berger-levrault.fr/MairieGuiclan29410/accueil>.

Toutes les informations concernant les services périscolaires et extrascolaires sont disponibles à l'accueil de la mairie, sur le site internet de la commune guiclan.fr et sur l'application mobile « My Guiclan ».

Pour bénéficier de ces services, il faut impérativement valider votre inscription en déposant à la mairie le dossier unique et la fiche d'inscription 2023-2024 dûment complétés et signés.

RESTAURATION SCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

a) Inscription

L'inscription pour la restauration scolaire est obligatoire avant toute fréquentation. Elle est à renouveler chaque année.

b) Fonctionnement

Le service de restauration scolaire est un temps périscolaire qui comprend l'accueil pour le repas et la prise en charge des enfants avant, pendant et après ce moment, de 11h45 à 13h20.

La restauration fonctionne pendant la période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h45 à 13h20 et le mercredi pour les enfants de l'ALSH et tous les jours pendant les vacances scolaires pour l'ALSH et l'Animation Jeunesse.

La restauration scolaire est payante sur la base d'un tarif fixé par le Conseil Municipal. Vous pouvez consulter les menus en ligne sur le site de la commune guiclan.fr et sur le Portail Famille.

PAI (Projet d'Accueil Individualisé) : Les écoles sont en mesure d'accueillir les enfants atteints d'allergies, en situation de handicap ou autre. Un PAI doit être établi entre la famille, le responsable d'établissement et le médecin scolaire en fonction du protocole médical fourni par l'allergologue. Le PAI est un document administratif, établi uniquement à la demande des parents. Sans instruction officielle, aucun régime alimentaire spécifique ne pourra être pris en compte.

c) Tarifs

Tarif enfant : 3,48 € avec tarif dégressif à partir du 3^{ème} enfant de la même famille :

⇒ 3^{ème} enfant (15%) : 2,95 €

⇒ 4^{ème} enfant (30%) : 2,43 €

⇒ 5^{ème} enfant (40%) : 2,09 €

Tarif adulte : 5,37 €

Tarif hors délai : pour les enfants non inscrits ou inscrits hors délai et venant manger à la cantine : 5,37 €

Tarifs susceptibles d'évoluer à compter de la rentrée scolaire 2023-2024

d) Renseignements et contact

Mairie de Guiclan : 02.98.79.62.05 ou sur le site internet guiclan.fr

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Deux lieux d'accueil : —> Venelle de Prat ar Feunteun pour les élèves de l'école Jules Verne

—> 2 rue de Kermat pour les élèves de l'école du Sacré Cœur

a) Inscription

L'inscription pour la garderie périscolaire est obligatoire avant toute fréquentation. Elle est à renouveler chaque année.

b) Fonctionnement

La garderie fonctionne en période scolaire :

⇒ les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h15 à 9h00 et de 16h30 à 19h00

⇒ Les accueils sont payants sur la base d'un tarif fixé par le Conseil Municipal.

c) Tarifs

Garderie du matin de 7h30 à 9h00 : 1,00€

Garderie Soir 1 de 16h30 à 18h00 avec goûter : 1,30€

Garderie Soir 2 de 18h00 à 19h00 : 1,00€

(toute heure entamée est due)

d) Renseignements et contact

Anne-Marie CORRE, Garderie : 02 98 79 46 66

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT - ENFANTS DE 3 À 12 ANS (ALSH « LES GRIMOYS »)

a) Inscriptions et réservations

Pour que votre enfant soit accueilli au Centre de loisirs, il faut impérativement ramener en mairie le dossier unique complété et signé.

Pour effectuer des réservations, vous disposez du portail famille ou du bulletin d'inscription papier disponible à la mairie ou sur le site internet de la commune guiclan.fr. Celui-ci doit être transmis à la mairie complété et signé au moins une semaine avant la date de présence pour les mercredis. Pour les vacances scolaires, les dates de réservations vous sont communiquées par le biais du bulletin municipal ou sur le portail famille.

b) Fonctionnement

Pour respecter le rythme des enfants et s'adapter aux horaires des familles nous proposons plusieurs temps d'accueil permettant le déroulement normal des temps d'activités :

- Garderie du matin : de 7h30 à 9h00 (1,00€)
- Le midi : départ de 12h00 à 12h15
- L'après midi : arrivée à 13h30
- Garderie du soir : de 17h30 à 19h00 (1,00€)

c) Tarifs CAF et MSA

Quotient Familial (QF) CAF et MSA	< 400€	de 400€ à 599€	de 600€ à 799€	de 800€ à 999€	de 1000€ à 1199€	> 1200€	QF non communiqué
Journée complète (entre 9h00 et 17h30)	5,50€	7,00€	8,00€	9,25€	10,50€	12,00€	12,00€
1/2 Journée avec repas	3,50€	4,00€	5,50€	7,20€	8,25€	9,25€	9,25€
1/2 Journée sans repas	2,75€	3,50€	4,00€	4,70€	5,00€	6,00€	6,00€

d) Renseignements et contact

ALSH « Les Grimoys » - 2 rue de Kermat - 29410 GUICLAN

Directrice : Gaëlle LEBLANC - Tél. : 02.98.79.48.96

Renseignements et inscriptions lors des permanences : Lundi et mardi de 9h00 à 11h45
ou sur le portail famille (<https://portail.berger-levrault.fr/MairieGuiclan29410/accueil>)

ANIMATION JEUNESSE - ENFANTS DE 8 À 17 ANS (uniquement pendant les vacances scolaires)

a) Inscriptions

Pour que votre enfant soit accueilli au service animation jeunesse, il faut impérativement ramener en mairie le dossier unique complété et signé pour les enfants non scolarisés à Guiclan.

Pour effectuer des réservations, vous disposez du portail famille ou du bulletin d'inscription papier disponible à la mairie ou sur le site internet de la commune guiclan.fr. Celui-ci doit être à la mairie transmis complété et signé avant la date limite de réservation.

b) Fonctionnement

- ⇒ Accueil à partir de 7h30
- ⇒ Activités des 8-11 ans de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
- ⇒ Activités des collégiens de 13h30 à 16h30
- ⇒ Repas de 12h15 à 13h15 avec une participation financière de 3,48 €
- ⇒ Garderie soir à partir de 17h30 et jusqu'à 19h00

c) Tarifs

• Pour les 8-11 ans

Cotisation annuelle	15,00€
Garderie AJ Matin	1,00€
Garderie AJ Soir à partir de 17h30	1,00€
Animation journée sans repas	3,00€
Animation demi-journée sans repas	3,00€
Repas	3,48€
Activité 1	8,00€
Activité 2	13,00€
Activité 3	18,00€
Raid aventure (2 jours)	28,00€

CAMP (tarif journalier)	
QF < 650€	14,00€
QF de 651€ à 999€	18,00€
QF de 1000€ à 1399€	23,00€
QF > 1400€	30,00€

• Pour les collégiens

Cotisation annuelle	15,00€
Garderie AJ Matin	1,00€
Garderie AJ Soir à partir de 17h30	1,00€
Animation matin ou journée	3,00€
Animation après-midi	gratuit
Repas	3,48€
Activité 1	8,00€
Activité 2	13,00€
Activité 3	18,00€
Raid aventure (2 jours)	28,00€

CAMP (tarif journalier)	
QF < 650€	14,00€
QF de 651€ à 999€	18,00€
QF de 1000€ à 1399€	23,00€
QF > 1400€	30,00€

d) Renseignements et contact

Local jeune - 2 rue du 19 mars 1962 - 29410 GUICLAN

Directrice : Marie LE BIDAN - 06.77.75.81.17 - animationguiclan@orange.fr

Renseignements par mail ou téléphone